

LE MAIRE - Nous poursuivons l'ordre du jour qui a été interrompu le 9 Juillet.

AFFAIRE n° 21

O B J E T : Construction de 2 classes primaires à la BRETAGNE BELLE VUE

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues

Sur la liste d'urgence de 1979 des constructions scolaires traditionnelles du 1er degré, la Municipalité de Saint-Denis a obtenu l'inscription de l'opération citée ci-dessus.

Le projet a été établi par Messieurs HEBRARD/ABADIE et a été estimé à 208 000 Francs.

Le financement pourrait s'établir de la façon suivante :

- subvention Education Nationale :	121 000 F
- emprunt C D C :	87 000 F
	<hr/>
	208 000 F

Je vous demande en conséquence Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le programme établi
- d'approuver les dossiers techniques
- de solliciter la subvention du Ministère de l'Education Nationale
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas de résultat infructueux à passer un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE - La Commission a donné un avis favorable.

Mesdames, Messieurs, je mets la question aux voix

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

x

x x

*vu - St Denis le 2 Décembre 1980
P/le Préfet
Le Secrétaire Général
Brique : Michèle Culléaux
Pour copie certifiée conforme
P/le Préfet*